

Collecte de plastiques agricoles non dangereux et de cordages plastique

Du 8 au 26 mai 2017

&

Collecte payante des filets d'enrubannage

Du 15 au 29 juin 2017

1. Collecte de plastiques agricoles non dangereux et de cordages plastique

Les agriculteurs sont invités à participer gratuitement à la collecte des plastiques agricoles non dangereux et cordages plastiques organisée par BEP Environnement du 8 mai au 26 mai 2017.

1. Déchets concernés :

- ✓ Les plastiques agricoles semi-propres tels que les bâches de couverture des silos, les plastiques de protection contre le gel et les films d'enrubannage ;
- ✓ les cordages en plastique.

2. Consignes à respecter :

Pour la collecte des plastiques agricoles :

- ✓ brosser et plier les plastiques agricoles en paquets non ficelés de 20 kg maximum ;
- ✓ Séparer les bâches (plus épaisses) des films (stretch plus fins) ;
- ✓ ne pas mélanger les plastiques agricoles avec d'autres matières telles que terre, déchets de fourrage, bâches en Top tex, bidons plastiques, bottes de ficelle,...

Les paquets ficelés ne seront pas acceptés

Pour la collecte des cordages en plastique (nylon) :

- ✓ ne pas mélanger les ficelles avec d'autres déchets tels que gants de fouille,...
- ✓ les conditionner les ficelles en botte avant dépôt ;
- ✓ les apporter en big-bags.

Sont STRICTEMENT interdits :

- ✓ les emballages de produits phytosanitaires
- ✓ les sacs d'aliments et d'engrais
- ✓ les filets

Le bon respect de ces conditions est la meilleure garantie d'un recyclage de qualité !

3. Sites de dépôt des matières :

Quatre sites sur la Province de Namur seront accessibles pour déposer les plastiques agricoles non dangereux et cordages plastique :

Site intégré de gestion des déchets (SIGD) - Floreffe

Adresse du site : Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 07:00 à 15:30

Centre de Transfert de Ciney - Biron

Adresse du site : Rue du Marché Couvert à 5590 Ciney (Biron)
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 07:15 à 15:30

Centre de Transfert de Philippeville - Vodecée

Adresse du site : Rue de Merlemont à 5660 Philippeville (Vodecée)
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 08:00 à 15:30

Centre de Transfert de Gedinne - Malvoisin

Adresse du site : Route de Bouillon à 5575 Gedinne (Malvoisin)
Heures d'ouverture : le lundi, de 13:00 à 15:30
du mardi au vendredi, de 08:00 à 15:30

4. Procédure avant dépôt :

Demandez le **formulaire de participation** à Madame Catherine Saintenoy (tél. : 081/718.211 - fax 081/718.250 ou mail csi@bep.be). Retournez-le dûment complété à **BEP Environnement**, Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe, ou par fax ou mail au numéro/adresse précités.

Un de nos collaborateurs reprendra contact avec vous, vous recevrez une confirmation et des instructions pour le déversement de vos matières sur un de nos sites d'exploitation.

II. Collecte des filets d'enrubannage

En surplus à la campagne de collecte expliquée ci-dessus, BEP Environnement organise du **15 au 29 juin 2017** la récolte des filets d'enrubannage, dans les quatre sites précités. Cette collecte sera payante, le coût à la tonne étant fixé à 65 € HTVA (21 % de TVA).

1. Déchet concerné :

- ✓ **Les filets d'enrubannage** ayant servis à protéger des ballots issus de presses à balles rondes en matière plastique polyéthylène qui auront été au maximum nettoyés, pour enlever la paille subsistante.

2. Consignes à respecter :

- ✓ enlever un maximum de paille subsistante, plier présenter **en paquets non ficelés de 20 kg maximum** ;
- ✓ ne pas mélanger les filets agricoles avec d'autres matières ;

Les paquets ficelés ne seront pas acceptés

Le bon respect de ces conditions est la meilleure garantie d'un recyclage de qualité !

3. Sites de dépôt des matières :

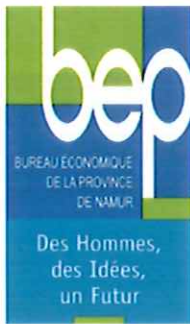
Cfr ci-dessus

4. Procédure avant dépôt :

Le formulaire de participation est à demander à Madame Catherine Saintenoy (tél 081/718.211 - fax 081/718.250 ou mail csi@bep.be). Il devra être retourné dûment complété à BEP Environnement, Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe, ou par fax ou mail au numéro/adresse précités.

Un de nos collaborateurs reprendra contact et après prépaiement (selon la quantité de filets renseignée), l'interlocuteur recevra une confirmation et des instructions pour le déversement des matières sur un de nos sites d'exploitation.





Formulaire à retourner avant dépôt :

* *par mail* : csi@bep.be (081/718.211)

* *par fax* : 081/718.250

•

Collecte gratuite de plastiques agricoles non dangereux et de cordages plastique - Du 8 au 26 mai 2017

&

Collecte payante des filets d'enrubannage (65 €/T HTVA) - Du 15 au 29 juin 2017

Formulaire de participation

Nom et prénom :

Ou

Commune de :

N° d'enregistrement agriculteur :

Numéro et Rue :

Code postal et localité :

Tél/GSM :

E-mail :@.....

N° de TVA (ou NA - non assujeti) :

Site souhaité pour le dépôt des plastiques agricoles non dangereux, des cordages plastique et des filets d'enrubannage : (* Cocher le site souhaité)

- Floreffe * Ciney * Philippeville * Gedinne *

Je verse sur le numéro du compte bancaire de BEP Environnement **BE26 0910 1976 8629** un prépaiement (**merci de noter en communication le site choisi ainsi que votre nom**), calculé sur base du tonnage de filets d'enrubannage T que je souhaite évacuer, soit au total T x 65 € HTVA (21 %) = TVAC.

En fonction de vos apports réels, un pesage sera réalisé sur le site de dépôt et une facture sera établie par BEP Environnement, le prépaiement sera déduit pour établir le solde à payer.

Je confirme que les informations reprises sur ce document sont complètes et correctes.

Garantie de confidentialité :

Par le fait de compléter ce formulaire et de le renvoyer, j'autorise expressément le BEP Environnement à vérifier mes coordonnées. Ces informations n'auront d'autre usage que la gestion de mon dossier.

Fait à, le

Signature

Nom et Prénom :